



## Asbl INTACT

### RAPPORT D'ACTIVITES –2009

#### 1. Introduction

##### 1.1 Historique

Depuis plusieurs, l'asbl GAMS-Belgique a développé des actions visant à lutter contre les mutilations génitales féminines (MGF). Elle travaille notamment à la sensibilisation des communautés étrangères pratiquant les MGF.

Recevant des informations lui laissant penser que des MGF se pratiquent en Belgique, l'asbl GAMS -Belgique a estimé nécessaire qu'un organisme ou une association indépendante puisse recevoir des signalements d'excision et les porter au besoin à la connaissance des autorités judiciaires.

Dans cette réflexion, il est apparu qu'aucune institution existante n'avait clairement ce rôle.

Par ailleurs, il est vite apparu qu'aucun travail de répression ne pouvait se mener sans prévention et que ces besoins impliquent une réflexion profonde des outils juridiques à disposition ou à développer.

Le contexte est également celui d'une l'augmentation impressionnante des demandes d'asile en Belgique fondées sur une crainte de MGF et l'octroi du statut de réfugié pour ce motif.

Différentes personnes se sont donc penchées sur la question de l'utilité d'une telle association et ont donné naissance à l'asbl INTACT (annexe 1 : document de synthèse des raisons justifiant la création de l'asbl INTACT, ci-après « INTACT »).

Il a été décidé d'élargir le champ d'action de l'association à toutes les « pratiques traditionnelles néfastes » et de concentrer les activités autour des questions juridiques.

Ainsi, les missions d'INTACT ne se confondent pas avec celles du GAMS-Belgique ou d'autres associations. INTACT est indépendante.

Ses statuts ont été publiés en français et en néerlandais au Moniteur Belge du 28.01.2009 (annexe 2).

---

#### INTACT Asbl

22, Rue du Boulet - 1000 Bruxelles - Belgique

Tél. : +32 (0)479 671 946 | <http://www.intact-association.org> | [contact@intact-association.org](mailto:contact@intact-association.org) | ING : 363-0479167-27

Son conseil d'administration est composé de :

1. AMY Jean-Jacques, né à Antwerpen, le 20.09.1940, domicilié à 1050 Elsene, Florencestraat, 62 ;
2. BRUYNS Marie, née à Uccle, le 03.08.1944, domiciliée à 1050 Ixelles, Rue Vautier, 16 ;
3. DIGNEFFE Françoise, née à Rockville centre, New Jersey (USA), le 10.03.1945, domiciliée à 1170 Bruxelles, Avenue de la Sapinière, 93 ;
4. NIWENAMUHA Médiatrice, née à Nyamabuye (Rwanda), le 08.11.1969, domiciliée à 1170 Bruxelles, Avenue des Coccinelles, 21 ;
5. VAN DER MEERSCHEN Benoît, né à Etterbeek, le 14.10.1967, domicilié à 1040 Etterbeek, Avenue Malou, 65-67 ;
6. VERBROUCK Céline, née à Etterbeek, le 28.05.1976, domiciliée à 1020 Laeken, Rue Stuyvenbergh, 25 ;
7. WOITCHIK Philippe, né à Uccle, le 2.11.1955, domicilié à 1170 Bruxelles, Avenue Van Becelaere, 170.

Tous les membres du conseil d'administration, les membres et personnes ressources d'INTACT sont entièrement bénévoles.

## 1.2 Actions

INTACT a été présentée au public à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les MGF le 6.2.2009. La presse s'en est fait l'écho (annexe 3 : article LLB, Le Soir).

Des rencontres ont eu lieu avec des personnalités politiques, des membres d'administrations ou d'institutions publiques et INTACT a participé à différentes conférences (annexe 4 : calendrier des activités), notamment au Théâtre Le Public, à la Quinzaine de la femme à Bruxelles, au Centre culturel de Gembloux, au Parlement européen.

L'annonce de l'existence d'INTACT a été diffusée dans le milieu de l'aide aux réfugiés via les newsletters de l'ADDE (association pour le droit des étrangers) ou le CIRE par exemple. L'annonce a eu lieu aussi dans différents médias : Libre cours (journal des FUNDP Namur), Confluence, Le Blé, Flair, la newsletter du barreau de Bruxelles, FMBrussel, RTBF Radio (la première et Cocktail Curieux), etc.

Dès sa création, INTACT s'est dotée d'un logo et d'un site internet aujourd'hui disponible en français, néerlandais et anglais : [www.intact-association.org](http://www.intact-association.org). Ce site a déjà été visité par 1047 personnes dans 30

pays du monde (Belgique, France, Canada, Brésil, Sénégal, Luxembourg, Canada, Maroc, Algérie, Burkina Faso, Pays-Bas,...) (annexe 5 : rapport depuis l'ouverture du site le 6 février 2009).

INTACT a déjà diffusé plus de 30.000 affiches et dépliants de présentations en français et en néerlandais (annexe 6). Cela s'est fait d'abord par courrier à des personnes, des associations ou des institutions intéressées par la problématique.

Cela s'est fait surtout lors d'une vaste campagne d'information, fin mai 2008 (annexe 7), via le Délégué Général au droits de l'enfant qui a adressé une lettre personnelle de présentation d'INTACT à toutes les écoles de la communauté française, les CPAS, les plannings familiaux, les centres PMS, les SAJ, les SPJ, les AMO, les centres FEDASIL, les maternité et les services de santé mentale. Un communiqué de presse a également été diffusé.

Le délégué général aux droits de l'enfant fait d'ailleurs état du projet d'INTACT dans son rapport d'activité 2009. <http://www.dgde.cfwb.be/> Il se dit préoccupé depuis plusieurs années par la question des MGF évoquant les évolutions du plan d'action national en matière de violences auquel INTACT participe également indirectement. Concernant INTACT, le DGDE annonce qu'il va poursuivre le partenariat engagé avec l'association « *entre autres, pour un suivi des recommandations quant aux méthodes de détection (des cas avérés et des cas à risques), une réflexion quant à la motivation de la poursuite de ces pratiques dans nos régions et la mise en place de formations et de campagnes d'information des personnes en contact avec la population concernée. Par ailleurs, il s'agira également de veiller à la mise en place de méthodes préventives, notamment par le biais de médiations* ».

Nous prévoyons de contacter le *Kinderrechtencommissariaat* pour lui proposer la même démarche en Flandre et de poursuivre nos contacts avec les associations de terrain néerlandophones (entre autre VMC , Meddimigrant).

INTACT reçoit très régulièrement des demandes d'envoi de documentation et d'informations par des particuliers, des associations (le GAMS, le CBAR, des plannings familiaux,...), des professionnels (hôpitaux, médecins, ONE, ...) ou des particuliers (victimes, étudiants, ...).

INTACT a pu bénéficier de différents soutiens financiers pour un montant total de 20.120 € dont une grande partie a été utilisée pour la création des supports visuels (site, affiches, brochure) susmentionnés (annexe 8 : comptabilité 2009).

Un article de doctrine sur les MGF et le droit d'asile a été écrit par Céline Verbrouck et Patricia Jaspis en septembre 2009 et a été publié dans la Revue du Droit des Etrangers (annexe 9).

INTACT a participé activement à différentes formations, notamment organisées par le GAMS-Belgique pour FEDASIL.

Toujours en collaboration avec le GAMS- Belgique, INTACT a activement participé (bénévolement) à la rédaction d'un guide pratique qui sortira en 2010.

INTACT se tient informée de l'évolution des travaux du groupe de travail dans le cadre du Plan d'Action National contre les violences et a déjà remis plusieurs avis écrit. De manière générale l'association a la

volonté de se tenir informée et de remettre des avis sur les points d'actualités qui concernent son champ d'action.

INTACT fournit déjà de nombreux conseils juridique et a participé à la rédaction d'une première plainte en Belgique pour MGF. INTACT a orienté la plaignante vers un avocat spécialisé qui fait partie du réseau de l'association en tant que personne ressource.

Il faut signaler encore qu'INTACT a en effet développé un réseau important durant toute cette année.

Couronnement de cette première année intense et prometteuse, l'association a reçu, le 17.09.2009, au Parlement de la communauté française, le prix Condorcet-Aron pour la démocratie.

### **1.3 Signalements**

Le plus important reste que dès les premiers jours d'existence d'INTACT, deux cas concrets de MGF pratiqués en Belgique ont été soumis à l'association par le GAMS-Belgique :

- 1) Une femme majeure d'origine africaine qui affirme avoir été ré-infibulée après son accouchement dans un hôpital, malgré une demande expresse de l'intéressée et de son mari de ne pas ré-infibuler. Informée de ses droits et des procédures existantes, l'intéressée a préféré ne rien entamer et solliciter une intervention de chirurgie « réparatrice ».
- 2) Une femme majeure d'origine maghrébine qui affirme avoir été mutilée (une partie de sa vulve, de ses petites lèvres et de ses grandes lèvres) par son gynécologue, à son insu, à l'occasion d'une intervention chirurgicale après un accouchement. Cette femme a été orientée vers un avocat spécialisé.

Par la suite, INTACT a reçu directement les demandes suivantes :

- 3) Une dentiste, à l'occasion d'une conférence, a témoigné qu'elle avait reçu les confidences d'une jeune femme d'origine marocaine vivant en Belgique qui affirme avoir été mutilée au Maroc et dont les petites sœurs seraient en danger. Nous n'avons plus eu de nouvelles.
- 4) Un médiateur hospitalier nous a demandé des conseils juridiques suite à une circoncision pratiquée par un urologue sur un enfant à la demande du père alors que la mère s'était opposé à l'opération ce que l'hôpital avait noté.
- 5) Le CBAR (Comité Belge d'Aide aux Réfugiés) nous a soumis plusieurs cas de femmes reconnues réfugiées dont un des enfants resté au pays était menacé de MGF. Ces personnes ont été orientées vers un avocat.

- 6) Deux médecins d'un planning familial nous ont contactés pour avoir des conseils suite au fait qu'ils avaient constaté une possible infibulation sur une enfant d'origine africaine de 2,5 ans née en Belgique. Nous leur avons conseillé d'effectuer un signalement au parquet ce qui a été fait. Les médecins plaignants ont toutefois retiré leur plainte, après qu'un urologue ait diagnostiqué une malformation rare.
- 7) La responsable d'un service Kind & Gezin a contacté le Gams qui a renseigné INTACT. Une aide juridique est demandée pour la mère (originaire d'Afrique de l'Est) d'un nourrisson et une infirmière. La mère affirme en effet que sa famille serait en train de tenter de faire venir une exciseuse du pays.
- 8) Une travailleuse de l'ONE a détecté un risque de MGF sur une fillette (Afrique de l'Ouest), les parents prévoyant un voyage au pays vraisemblablement dans ce but. Dans un premier temps, les équipes tentent la médiation. INTACT se tient prête pour une éventuelle action préventive à supposer que le risque de MGF soit établi de façon suffisamment certaine.
- 9) Un responsable de planning familial, nous a téléphoné pour nous demander des conseils relativement aux certificats médicaux d'intégrité sollicité par le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides dans le cadre de la procédure d'asile. Les médecins veulent savoir à quoi ce certificat peut servir (renvoyer l'enfant ?) et à qui ils doivent transmettre le document.
- 10) INTACT est également régulièrement contactée par des étudiants qui réalisent des recherches et travaux en lien avec son champ d'action.
- 11) INTACT est aussi régulièrement sollicitée par d'autres ONG de Belgique ou de l'étranger réalisant des études ou des travaux nécessitant une approche juridique des MGF et autres pratiques traditionnelles néfastes (par exemple Amnesty International Irlande dans le cadre d'une campagne européenne ; Le GAMS-France dans le cadre d'une étude européenne financée par le projet DAPHNE).

#### **1.4 Futur**

Toutes ces demandes et ces rencontres pendant cette année ont débouché sur de nouveaux projets/besoins qui restent totalement à développer.

L'asbl ne peut continuer à travailler sur les seules forces :

- de bénévoles (dont une personne en particulier) dont les agendas professionnels et personnels sont déjà surchargés ;
- d'un réseau déjà fort important et actif (mais restant à développer).

Il est donc aujourd'hui évident qu'INTACT est appelée à se professionnaliser.

## **2. Projets/besoins d'INTACT pour le futur**

### **2.1 Gérer un service d'aide efficace et compétent**

Pour le moment, INTACT peut être contactée:

- par internet
- par poste
- ou sur un numéro GSM.

Les appels à INTACT se multiplient.

La gestion de ces contacts est actuellement trop aléatoire puisque :

- il n'y a pas de gestionnaire professionnel pouvant y accorder la priorité et l'urgence qui s'impose ;
- nous n'avons qu'une adresse postale à la même adresse que le siège de la Ligue des Droits de l'Homme et de l'Association pour le Droit des Etrangers, mais aucun bureau à cette adresse malgré un local disponible qui doit être totalement aménagé ;
- nous n'avons pas de fax ;
- nous n'avons pas de ligne fixe.

Cette fonction première d'INTACT ne peut, à terme, être bien remplie que par des personnes rémunérées pour ce faire et non pas, comme actuellement, bénévolement par des personnes effectuant ce service à côté d'un travail à temps plein.

INTACT ayant vocation à s'adresser à l'ensemble du territoire belge, il faut au moins un professionnel qui soit néerlandophone et bilingue.

Pour pouvoir assurer une permanence suffisamment constante, une personne seule ne peut assumer l'ensemble des permanences et rôles de l'asbl.

Idéalement, une possibilité de permanence physique doit être offerte au moins à Bruxelles et si possible également en Wallonie et en Flandre.

Concrètement un local est disponible à la location au siège de l'association à Bruxelles (sous-location à la Ligue des Droits de l'Homme pour un montant de 400 € par mois) et un local est également disponible à Liège au sein de l'asbl En-Vies (sous location pour un montant de 125 € pour une journée par semaine) où une permanence est déjà envisagée par le collectif liégeois contre les mutilations génitales féminines. Intact pourrait s'associer à cette initiative en apportant un support financier (participation à la location), logistique (une permanence par semaine par exemple) et juridique (communication du réseau d'avocats, formation, supports juridiques destinés à réagir adéquatement aux situations présentées, permanence, ...).

Par ailleurs, INTACT doit pouvoir développer des supports concrets à caractère juridique destinés à aider le grand public ou les professionnels (fiches techniques, modèles d'actes, supports de formation, support de conférence, développement des données sur le site internet, ...).

## **2.2 S'inscrire dans le réseau des associations et institutions belges existantes**

Si la création d'INTACT répondait à un besoin réel ayant des missions non remplies par d'autres, l'association doit aujourd'hui se développer en tenant compte du réseau associatif actif dans les mêmes secteurs d'activités.

En matière de MGF, ce sont notamment le GAMS-Belgique, La Palabre, Euronet-FGM, Le Collectif Liégeois de lutte contre les MGF, Sosbi et Gambel.

Pour que les actions restent cohérentes vis-à-vis du public, la concertation avec ces associations est primordiale.

De plus, les activités initiées par ces autres associations font parfois appel à l'expertise d'INTACT (par exemple pour participer à une conférence, à une formation, à la rédaction d'un document où des questions d'ordre juridique interviennent, etc.).

Tout ceci nécessite un grand investissement en temps et en recherches à caractère juridique. Disposer d'un professionnel serait, dans ce cadre, un atout indéniable pour INTACT.

Il y a lieu de développer et de formaliser (le cas échéant dans des conventions) les partenariats. Certains pourraient faire l'objet de cofinancements dans le futur.

Une activité qui semble prendre une importance grandissante est liée aux questions de regroupement familial vis-à-vis de (ex-)réfugiés dont un enfant au pays est en danger de MGF ou d'autres pratiques traditionnelles néfastes. Les contacts avec le CBAR en ce sens se multiplient et des interventions sont nécessaires vis-à-vis de l'Office des étrangers, le cas échéant en orientant vers un avocat.

Puisqu'il est dans les missions d'INTACT de lutter contre toutes les « pratiques traditionnelles néfastes », l'association doit également encore se présenter et se concerter avec les acteurs luttant contre les violences faites aux femmes en général, les mariages forcés, les crimes d'honneurs, *etc.*

Si nous avons déjà rencontré certaines de ces associations avec lesquelles des complémentarités se dégagent immédiatement (l'asbl Garance, Karima, ou les amies de Sadia, par exemple), nous devons encore très largement nous inscrire avec tout un tissu associatif abondant (Le monde selon les femmes, ...).

Les mêmes objectifs existent avec les institutions (ONE, K&F, IEFH, CEDC, médiateurs fédéraux, DGDE, ...) avec lesquels nous avons déjà le plus souvent noué contact.

Un gros travail de réflexion doit aussi être mené sur le terrain belge avec les travailleurs sociaux, les Services de protection de la jeunesse, les avocats, les magistrats, les services de police, les centres pour réfugiés,...

### **2.3 S'inscrire dans le réseau des associations et institutions internationales existantes**



Les problématiques qu'INTACT traite ont par nature, des aspects internationaux qui nécessitent une connaissance des actions faites à l'étranger et des acteurs étrangers.

Plusieurs demandes à INTACT concernant des enfants en danger se trouvant à l'étranger tandis que leur parent est en Belgique.

Les initiatives à l'étranger sont une source d'inspiration pour des actions à développer chez nous.

De nombreuses initiatives sont du ressort des institutions internationales (notamment européennes) et INTACT s'est déjà inscrit dans un travail de lobbying au niveau européen au côté d'Amnesty International. Dans ce cadre, des initiatives belges qualifiées de « bonnes pratiques » (notamment initiées par INTACT) ont déjà pu être mises en avant.

Le site d'INTACT est déjà consulté depuis de nombreux pays extérieurs.

Régulièrement INTACT est invité à des conférences ou des colloques internationaux mais ne peut y participer ou y être représenté à défaut de moyens matériels et de temps.

Le développement du réseau international d'INTACT est donc nécessaire. Ceci justifie aussi le besoin de personnel de l'association.

Dans le volet « international », INTACT compte développer aussi des initiatives et présenter des idées dans le cadre des voies de migration et de la coopération au développement.

Les questions de regroupement familial citées au point précédent peuvent aussi avoir un aspect international lorsqu'il s'agit de trouver un contact à l'étranger (le HCR ou autre).

## **2.4 Développer, en partenariat avec tous les autres acteurs (internationaux, nationaux, politiques, institutionnels, associatifs,...), des réflexions éthiques, des études et des recherches dans le but d'amélioration de processus à caractère juridique**

La question des MGF et autres pratiques traditionnelles néfastes est plus que jamais d'actualité sur la scène internationale en raison de l'apparition de ces phénomènes sur des terres d'immigrations de part le monde.

En Belgique, comme dans d'autres pays, on observe une augmentation des demandes d'asiles liées à une crainte de MGF. Cela pose de grandes questions juridiques (faut-il appliquer la Convention de Genève ?, faut-il octroyer un statut temporaire, faut-il organiser des contrôles au sein des institutions d'asile, faut-il retirer le statut de réfugié à une personne qui aurait excisé son enfant, faut-il conditionner les visas à un engagement ou une information sur l'interdiction de pratiquer des MGF, etc).

Outre la mention expresse des MGF dans la directive européenne 2004/83 dite « qualification », ces questions font ainsi l'objet de différentes résolutions européennes (par exemple les résolutions 2001 /2035 et du 24 mars 2009, du Parlement Européen *sur la lutte contre les mutilations sexuelles féminines pratiquées dans l'Union Européenne*. Elles font aussi l'objet de différentes Notes de Guidances du HCR et de décisions de jurisprudences divergentes dans les Etats membres. Tout ceci mérite d'être suivi et analysé plus en profondeur.

Sur le plan plus national, il faut creuser les questions des contrôles et des moyens de répressions en accord avec les institutions et les acteurs de terrain. Il faut participer aux débats actuels, notamment au niveau du PAN sur les violences.

Comme l'a souligné le DGDE, il faut développer des études plus sociologiques pour comprendre les raisons de ces phénomènes chez nous et chercher les façons les plus adéquates de les appréhender, dans le respect des gens, des droits fondamentaux et de la loi.

## **2.5 Professionnaliser son fonctionnement et sa communication**

Il devient urgent que l'asbl structure sa communication. Qu'elle crée un fichier de contacts. Qu'elle informe les personnes et institutions qui ne l'ont pas encore été de son existence.

Directement, INTACT s'adresse en particulier aux candidats réfugiés et aux réfugiés ayant une crainte de MGF ou, à toute personne en contact avec ces personnes, professionnels, associations ou particuliers (GAMS-Belgique, CBAR, ONE , K&G, médecins, enseignants, agents du CGRA ou de l'O.E., police, magistrats, avocats, travailleurs sociaux, éducateurs, etc).

Il est à noter qu'INTACT est cependant aussi théoriquement amenée à répondre à des demandes qui pourraient concerner des personnes simplement issues de l'immigration, qu'elle soient ou non passées par une procédure d'asile.

Ainsi, le site internet reste à développer. Les gens demandent davantage de documentation en ligne, des conseils, des FAQ,...

Pour développer notre expertise et répondre adéquatement aux questions qui nous sont posées, nous devons :

- constituer une base de données, notamment de jurisprudence.
- Mettre en place un réseau d'avocats spécialisés (à former) et disponible à agir, le cas échéant dans le cadre de l'aide juridique gratuite vers qui nous pouvons renvoyer les personnes qui nous sollicitent.

Sur le plan purement administratif, il faut encore gérer les projets (remplir les exigences, les conventions, répondre aux appels à projets, rechercher des fonds,...), créer et gérer la comptabilité, créer et gérer des systèmes d'enregistrement de données, gérer le secrétariat, etc.

Notre méthodologie est à créer et à tester dans une phase de lancement qui permettra aussi de vérifier notre groupe cible.

## **2.6 Conclusion**

**INTACT a de nombreuses missions qui répondent à des besoins réels qu'il nous faut impérativement développer avec rigueur et professionnalisme. Ceci afin d'être efficaces et crédibles.**

### **3. Projets pour le futur**

Nous estimons que si, dans un premier temps, 75 % des activités de l'association seront dirigées vers les candidats réfugiés, les réfugiés et les personnes en contact avec ce groupe cible, 25% des activités d'INTACT vont être dirigées vers le grand public (particuliers, professionnels, médecins, enseignants, associatifs, police, SAJ, SDJ, équipes SOS-enfants, CPAS, ONE, K&G, CBAR, GAMS-Belgique, centres Croix-Rouge, FEDASIL, etc.) tant sur la problématique MGF que sur les autres thématiques (mariages forcés, crimes dits d'honneur, etc). Sont également inclus dans le groupe cible, les « sans-papiers » .

Ces dernières problématiques sont d'ailleurs fortement à développer tant sur le plan du renforcement du réseau (le travail d'INTACT devant s'inscrire dans le cadre des actions existantes et en collaboration avec les autres acteurs institutionnels et associatifs – par exemple le réseau Mariage et Migration), que sur la création concrète d'outils juridiques d'aide aux victimes.

Intact a introduit une demande de co-financement FER le 15.01.2010 évaluant un budget de +/- 380.000 € sur deux ans pour se professionnaliser (pièce 10) . Cela correspond à un budget annuel de 190.000 € dont 120.000 € sont consacré au financement total (frais employeurs compris) de 3 salariés :

- **Un 4/5 de niveau A : Chargé(e) de projet. Juriste francophone Thérèse LEGROS** avec 9 ans d'expérience dans le domaine du droit des étrangers et l'associatif, affectée à Bruxelles. Elle serait responsable de toutes les questions liées à l'asile et au regroupement familial des réfugiés. Elle assurerait des permanences physiques au siège Bruxellois de l'asbl. Elle développerait éventuellement dans le futur une permanence à Louvain-la-Neuve, Charleroi ou Namur. Elle donnerait des conseils de première et de seconde ligne et disposerait d'un GSM dont le numéro serait renseigné pour les appels en français.
- **Un mi-temps de niveau C : Chargée de communication et responsable administratif : Rachel VANDERVECK**, graduée en stylisme, graphiste, diplômée en gestion. Actuellement indépendante depuis 5 ans dans une entreprise privée de communication (Interactiv). Elle a déjà créé le logo, le site et les brochures actuelles d'INTACT au sein de sa société et s'y investit par ailleurs bénévolement depuis un an. Elle resterait indépendante à titre complémentaire dans le privé et travaillerait sur Liège pour INTACT

à mi-temps, assurant également des permanences de première ligne un jour par semaine sur Liège. Elle recevrait une formation dans ce but et orienterait vers un avocat le cas échéant.

- **Un mi-temps de niveau A : Chargé(e) de projet. Juriste néerlandophone** avec si possible une expérience et à tout le moins un intérêt pour le droit des étrangers et une connaissance suffisante du français. Après formation, cette personne (à recruter) serait responsable des conseils juridiques de première et de seconde ligne en néerlandais dans les mêmes domaines que Thérèse LEGROS. Elle disposerait de son propre numéro de GSM pour les appels en néerlandais. Accessoirement, cette personne serait aussi chargée de développer l'expertise de l'asbl sur les questions des autres pratiques traditionnelles néfastes que les MGF.

Le développement des projets d'INTACT, en phase de démarrage passe par le financement de salaires pour créer les projets recherchés.

Concrètement, l'association doit développer les activités suivantes :

- Conseils juridiques de première ligne
- Soutien juridique de seconde ligne (aide à la rédaction de plainte, fourniture de jurisprudence utile, nationale et internationale, ...)
- Création d'une base de données pour développer l'expertise recherchée
- Tenue de réunions de travail avec les acteurs de terrain et rapports
- Rédactions de recommandations, de « work papers »
- Recherches juridiques
- Mise en ligne sur le site web d'informations juridiques, de réponse à des FAQ, de fiches techniques (ex : comment et pourquoi rédiger un certificat médical dans le cadre de l'asile)
- Création de brochures pour les candidats réfugiés primo arrivant (ex : pour informer de l'interdiction légale de MGF en Belgique), pour les MENA, pour les travailleurs des centres d'accueil pour réfugiés et les services d'aide aux réfugiés.
- Création de brochures pour les autres groupes cible (médecins, enseignants,...) et le grand public sur chacune des problématiques visées en lien avec les missions d'intact (soutien juridique).
- Evaluation de l'opportunité de campagnes d'information et de sensibilisation à grande échelle (au niveau national ou communautaire) ou ciblées. Développement de ces outils après identification des besoins.
- Diffusion de produits informatifs quant aux services offerts par INTACT, à destination, des requérants, des travailleurs et des résidents des centres d'accueil FEDASIL, les services d'aide aux réfugiés, les médecins travaillant avec des réfugiés (information concernant l'existence d'INTACT et ses coordonnées), mais aussi en dehors de l'asile à toute association d'aide aux femmes et aux enfants, aux CPAS, aux services d'aide à la jeunesse, aux polices, aux médecins, aux enseignants, etc.
- Interventions dans les médias (ex : sur la question des MGF et mariages forcés en Belgique, sur la question des contrôles médicaux en matière de MGF , ...).
- Participations active à des formations pour le GAMS, le CGRA, le CBAR, l'ADDE, ...

- Organisation de formations propres.
- Conférences de presses, colloques, journée du 6 février (journée internationale de lutte contre les MGF), etc
- Participation à la journée internationale pour les réfugiés, présence aux activités autour des réfugiés pour faire connaître l'asbl
- Participation au plus grand nombre possible d'initiative en lien avec les thématiques visées
- Contacts ciblés de personnes intéressées par les problématiques et envois de supports (affiches, dépliants).
- Etc.

Il est réaliste que l'asbl puisse s'engager à :

- La création d'une base de données interne (données administratives et documentation liée aux thématiques visées par les projets).
- Les consultations juridiques de première ligne (en fonction de la demande. En 2009, INTACT a reçu 10 demandes, sans compter les cas directement réorientés vers un avocat qui concernaient des demandes d'asile en cours (qui n'ont pas été répertoriées à ce jour) nombreuses demandes des étudiants, des avocats, du GAMS et des associations faisant partie du réseau (VMC, CBAR, ...). Les sollicitations vont en grandissant. Avec des permanences et une plus grande accessibilité d'INTACT, on peut s'attendre à 5 demandes par mois minimum.
- La rédaction de 3 « work papers » par an et de 3 fiches techniques par an diffusés sur le site (consulté par plus de 1000 personnes en 2009)
- La tenue de deux réunions de travail par mois en moyenne avec d'autres acteurs de terrain au niveau national ou international avec la participation de 5 personnes en moyenne (puisqu'il s'agirait par priorité de réunion d'experts : plannings familiaux, police, GAMS, CBAR, magistrats, équipes SOS Enfants, travailleurs sociaux, médecins, ...)
- La rédaction de 2 brochures par an et leur diffusion à 30.000 exemplaires par an à destination des groupes cibles.
- La diffusion lors d'une campagne avec le délégué général aux droits de l'enfant néerlandophone des affiches et dépliants d'INTACT en Flandre comme cela a déjà été réalisé en Communauté française en 2009 (30.000 exemplaires).
- Création d'un mémento « que faire si vous constatez une MGF » ? impression à 6000 exemplaires par an (permettant une éventuelle amélioration l'année suivante) et diffusion ciblée (à la demande)
- Création d'un mémento « que-faire si vous craignez qu'une personne se fasse excisée ? » impression à 6000 exemplaires par an (permettant une éventuelle amélioration l'année suivante) et diffusion ciblée à la demande.
- Rédactions de recommandations en matière d'asile (diffusion sur le site).
- Etc.

#### **4. conclusion**

INTACT a une vision réaliste et claire de ses missions.

Ses missions rencontrent l'intérêt général et correspondent à de réels besoins.

Pour pouvoir fonctionner, nous avons à nous professionnaliser et à travailler avec rigueur au service de toute personne qui en a besoin.

Les champs d'activités d'INTACT sont larges et s'inscrivent dans des champs de compétences multiples (justice, santé, éducation, égalité des chances, culture, migration et asile, coopération au développement,...).

**Annexes :**

1. Motivations à l'origine du projet
2. Statuts en français et en néerlandais
3. Presse
4. Calendrier des activités
5. Rapport concernant le site internet d'INTACT
6. Affiches et dépliants
7. Campagne d'information avec le DGDE
8. Comptes 2009
9. Article de doctrine : les MGF et l'asile, quelle protection. Publié dans la RDE de septembre 2009
10. Budget déposé dans le cadre du projet FER